



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - VERNHES - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BONAFAE (Suppléant) - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - DURAND (Suppléant) - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

N° 2019/135

Objet : Finances : Budget Annexe Aquaval 2019 - décision modificative n°2

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des opérations comptables du Budget Annexe Aquaval, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits. Cette régularisation concerne notamment les amortissements des travaux de la base de loisirs et le remboursement d'une partie de l'avance remboursable au Budget Principal suite au versement d'une subvention DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°2 du Budget Annexe Aquaval 2019 prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

	Virements de crédits			
	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
FONCTIONNEMENT	706	30.700 €		
	777	17.300 €	6811	48.000 €
INVESTISSEMENT	1311	64.822 €	13918	17.300 €
	1313	43.961,60	1687	171.918,75 €
	1317	63.135,15	2313	30.700 €
	28131	48.000 €		

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 19 décembre 2019.



Le Président
Raymond GARDELLE

